

## **Au Conseil Communal**

Séance du 24 septembre 2025

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : Mme Allison Gorgerat, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mesdames Elodie Rapin et Katarzyna Piotrowska. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025
3. Communications municipales
4. Rapport de la Commission Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération). Préavis n° 05/2025
5. Rapport de la Commission Grande salle communale – Travaux de rénovation. Préavis n° 06/2025
6. Rapport de la Commission Arrêté d'imposition pour l'année 2026. Préavis n° 07/2025
7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

#### **Communications**

##### Manifestations et événements :

- Le 31 juillet, la Présidente a eu l'honneur de porter le toast à la patrie lors de la Fête nationale et le lendemain elle était invitée au banquet officiel du FC Corcelles à l'occasion de leur 85<sup>e</sup> anniversaire.
- Le 6 septembre, elle a participé à l'assemblée générale et à la traditionnelle journée conviviale du PLR Corcelles.

##### Divers :

##### **Scanner à bulletin de vote :**

Dans le cadre du nouveau système de comptage, le bulletin à cocher a remplacé le bulletin manuscrit. Une formation relative à l'utilisation du scanner s'est tenue ce jour, et son premier usage aura lieu le 29 septembre prochain, en présence d'un collaborateur de la société Kaiser Data.

##### **Rappel des règles de bon fonctionnement :**

- Dans le cadre des Commissions de préavis, chaque président-rapporteur désigné est responsable de la convocation de la première séance de Commission en associant la Commission des finances.
- Afin que chacun puisse entendre et comprendre les interventions lors des prises de parole en séance du Conseil, il est important de s'exprimer de manière claire, avec une intonation adéquate. De plus, lors des votations sur les différents points à l'ordre du jour, il est nécessaire de lever clairement la main et de la maintenir levée jusqu'à la fin du décompte.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025**

Une correction est signalée concernant le titre du point 9 en page 5. Celle-ci étant prise en compte, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 est adopté à la majorité.

### **3. Communications municipales**

#### M. Daniel Givel

La Municipalité travaille sur un projet de construction dans le quartier des Petits-Longs-Champs, visant à offrir des logements adaptés et des solutions permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps à domicile, conformément aux orientations cantonales, ainsi qu'à répondre au besoin de places en garderie, suite au retrait de la mention du préscolaire des statuts de l'ASIPE. Le concept envisagé pourrait inclure, outre les appartements et la garderie, un espace de restauration, un petit magasin et des cabinets médicaux. Issu du legs de la famille Dumont, qui avait permis l'acquisition des terrains et qui avait été consenti en faveur de la commune, le projet a fait l'objet d'échanges avec la Coopérative Dumont, laquelle souhaitait également développer des logements sur une de ces parcelles. La Municipalité a proposé que la commune retrouve une majorité au sein du comité de la coopérative, condition que cette dernière n'a pas acceptée. Dès lors, la Municipalité a décidé de porter elle-même le projet en proposant de créer une nouvelle structure, tout en restant ouverte à une participation de la Coopérative Dumont. Des informations complémentaires seront présentées au Conseil prochainement.

#### Mme Ariane Baux Jaquemet

- La Triennale de la Confrérie des Vignerons, célébrée tous les trois ans, a eu lieu le 28 juin dernier à Vevey. A cette occasion, notre vigneron-tâcheron, M. Anthony Mottaz, s'est distingué en remportant une médaille d'argent et en obtenant la 5<sup>e</sup> place.
- Les vendanges ont débuté dans d'excellentes conditions. Malgré les récentes intempéries, l'état du raisin demeure satisfaisant. La récolte devrait s'achever la semaine prochaine. Le Millésime 2025 s'annonce prometteur grâce à un bon équilibre climatique tout au long de la saison.

#### M. Olivier Cherbuin

Boulement du préavis n°09/2024 - Mise en séparatif et assainissement des infrastructures – Secteur des Condémines. Le crédit accordé était de CHF 225'900.00, le coût réel des travaux s'élève à CHF 184'876.30, soit une différence positive de CHF 41'023.70.

#### Mme Josephine Rapin

Les zones réservées communales, arrivant à terme le 28 juin 2026, doivent être prolongées en raison des retards liés aux prises de position du Canton et à la transmission du rapport d'examen préalable de la révision du PACom. La prolongation, possible pour trois ans, permettra de garantir la maîtrise du développement communal jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation. Les périmètres demeurent inchangés, seul le règlement sera adapté au niveau des dates et soumis à l'enquête publique en début d'année prochaine.

#### M. Pierre-André Rapin

En réponse aux préoccupations de M. Xavier Doudin concernant l'ouverture d'un "shop" par le Groupement forestier, voici les précisions suivantes suite aux échanges avec les responsables :

- Le Groupement forestier n'a aucune volonté de concurrencer le commerce local.
- Les articles proposés sont des réalisations effectuées par les apprentis et les bûcherons quand les travaux de bûcheronnage ne sont pas possibles.
- Cette initiative vise à valoriser certains bois locaux et à offrir une activité formatrice aux apprentis.

M. Daniel Givel reprend la parole afin de présenter M. Michaël Rey, futur secrétaire municipal, présent dans la salle, et l'invite à s'exprimer devant l'assemblée.

M. Michaël Rey annonce son entrée en fonction au 1<sup>er</sup> décembre prochain et exprime sa motivation pour cette fonction, qu'il qualifie de discrète mais essentielle au bon fonctionnement démocratique communal. Il évoque les principales missions du secrétaire municipal, souligne l'importance de la neutralité et du lien entre les autorités et la population, ainsi que son attachement aux valeurs de proximité et de transparence. Fort de douze années d'expérience au sein de l'administration de la Ville de Fribourg, il remercie la Municipalité pour la confiance accordée, rend hommage à M. Pahud pour ses 36 années de service et conclut par un clin d'œil symbolique aux ours blancs.

M. Pascal Allenbach sollicite des informations personnelles le concernant.

M. Michaël Rey se présente comme originaire d'Ayent (VS). Après une première formation d'agriculteur, il a obtenu deux brevets fédéraux, l'un d'agro-commerçant et l'autre en comptabilité. Il indique exercer à la Ville de Fribourg, d'abord chef de secteur au service de l'aide sociale, puis au service de l'enfance, de l'école et de la cohésion sociale, où il encadre aujourd'hui une équipe d'une vingtaine de personnes. Actif dans la Broye fribourgeoise et vaudoise, il explique que ce poste l'a particulièrement intéressé par la proximité qu'il offre avec la population et la réalité du terrain, après plusieurs années passées dans de grandes administrations. Il se réjouit de revenir à des tâches plus concrètes et en lien direct avec la Municipalité. Enfin, il conclut en indiquant qu'on lui a demandé s'il saurait promouvoir les vins vaudois, ce qu'il confirme avec plaisir, animé par une véritable passion pour ce domaine.

M. Daniel Givel ajoute que M. Rey est bilingue.

La Présidente souhaite plein de succès à M. Rey dans sa future fonction au sein de l'administration communale et annonce le point 4 de l'ordre du jour

#### **4. Rapport de la Commission Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération). Préavis 05/2025**

La parole est donnée à M. Laurent Jaquemet pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Madame Méry Rüfenacht s'interroge sur la charge de travail du passage à MCH2 pour la boursière communale et demande si son taux d'activité actuel lui permettra d'assumer cette tâche ou si un renfort temporaire sera nécessaire durant la transition entre les deux systèmes comptables.

Monsieur Laurent Cosendai répond que la boursière communale assume avec sérieux la mise en œuvre du passage au système MCH2. Ce processus, estimé sur deux à trois ans, inclut notamment la formation cantonale qu'elle a déjà commencée. Par ailleurs, dans une démarche de transparence, elle a procédé à la conversion des comptes 2024 ainsi que du budget 2025 selon les normes MCH2, en préparation du budget 2026.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

**A la majorité, le Conseil communal décide :**

**Art.1**

**De dissoudre les fonds de réserve suivants dans la réserve de politique budgétaire :**

- 9282.2 Réserve pour aménagements routiers
- 9282.55 Réserve pour acquisitions futures
- 9282.7 Plans directeurs
- 9282.75 Mensuration cadastrale
- 9282.8 Réserve pour bâtiments communaux
- 9282.80 Fonds, travaux futurs
- 9282.85 Fonds de réserve place de sports
- 9282.9 Bâtiment à logements sociaux

**Art.2**

**D'accepter la mutation des comptes suivants du bilan et leur impact sur le total de l'actif/passif du bilan au 31.12.2025, lors de la transition au 01.01.2026 :**

- 9282.6 Débiteurs douteux et risques taxation du passif à l'actif du bilan, en négatif
- 9115 Débiteurs Tour 5, Auberge de la Couronne et Bâtiment administratif de l'actif du bilan au passif

**Art.3**

**D'accepter le maintien des immobilisations suivantes dans le patrimoine administratif au 01.01.2026**

- Auberge communale à 100%
- Bâtiment administratif à 100%

**5. Rapport de la Commission Grande salle communale – Travaux de rénovation. Préavis n° 06/2025**

La parole est donnée à M. François Mauron pour la lecture des vœux et des conclusions du rapport de la Commission.

Monsieur Laurent Cosendai annonce que la Municipalité a pris note du premier vœu et confirme que deux comptes d'investissements seront créés puis transférés dans deux comptes au bilan, l'un pour les travaux faisant partie du bâtiment qui seront amortis sur 30 ans et l'autre pour les travaux secondaires qui seront amortis sur 10 ans.

Monsieur David Sanchez répond au deuxième vœu en indiquant que la future Municipalité sera en mesure d'assurer la poursuite de cette rénovation, avec l'appui de l'architecte d'intérieur mentionné dans le préavis, et précise qu'il reste disponible en cas de besoin.

Monsieur Steven Capone demande si la Municipalité a consulté les sociétés locales afin d'identifier leurs besoins dans le cadre de ce projet de rénovation.

Monsieur David Sanchez prend note de la demande et contactera l'Union des Sociétés Locales afin qu'un courrier soit adressé aux sociétés concernées.

Monsieur Cyrille Roux souligne la pertinence de la question soulevée par M. Capone, rappelant que, lors de la réfection du stand de tir, la Municipalité avait pris contact avec les présidents des deux sociétés concernées. Pour lui un tel dialogue permet de tenir compte de détails pratiques pouvant améliorer l'utilisation des infrastructures.

Monsieur Pascal Allenbach souhaite savoir quel type d'extincteur est prévu pour la cuisine et s'interroge sur la pertinence du choix des films solaires, relevant qu'ils pourraient être utiles en été mais réduire l'apport de chaleur en hiver. Il attire également l'attention sur le choix du beamer, estimant que d'autres critères que la taille de projection doivent être pris en compte, notamment la résolution, la luminosité, la connectivité et le niveau sonore.

Monsieur David Sanchez mentionne que le système d'extinction de la cuisine répond aux nouvelles normes et que les films solaires sont la solution la plus adaptée compte tenu de la configuration des lieux. Concernant le beamer, une offre globale a été établie et il s'appuie sur l'avis de personnes compétentes pour en vérifier la qualité et l'adéquation à la situation.

Monsieur Mathieu Richard revient sur la question concernant la direction des travaux, soulignant l'importance de confier cette tâche à une personne compétente, estimant qu'il s'agit d'une fonction essentielle, notamment au vu de l'importance du budget engagé.

Monsieur David Sanchez précise qu'une architecte d'intérieur a été mandatée pour superviser les travaux et assurer la direction du chantier, en collaboration avec lui. Elle sera également chargée du suivi administratif et de la rédaction des procès-verbaux.

Madame Salimata Gasparini indique ne pas avoir compris la réponse municipale concernant le rôle du directeur des travaux. Selon elle, cette fonction consiste à diriger et coordonner les activités liées au chantier, pas à rédiger les procès-verbaux, tâche généralement confiée à une autre personne.

Monsieur David Sanchez rappelle qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une construction neuve, et que l'architecte d'intérieur désignée saura assurer le suivi nécessaire pour ce type de chantier.

Monsieur Pierre-Yves Perrin invite les personnes prenant la parole à s'exprimer suffisamment fort ou à utiliser un micro afin de garantir la bonne compréhension des échanges.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis

**A la majorité, le Conseil communal décide :**

**Art.1**

**D'accepter les travaux de rénovation de la grande salle tels que présentés.**

**Art. 2**

**D'accorder un crédit de CHF 886'000.- pour financer les travaux.**

**Art. 3**

**D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 500'000.- auprès d'un établissement bancaire et de financer le solde des travaux par les liquidités courantes.**

**Prend acte :**

**Que le montant total des travaux sera amorti sur une période de 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux.**

## **6. Rapport de la Commission Arrêté d'imposition pour l'année 2026. Préavis n° 07/2025**

La parole est donnée à M. Maxime Pignat pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

**Art.1**

**D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité.**

## **7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales**

**ARAJ – Mme Méry Rüfenacht**

Le 9 septembre s'est tenue une assemblée extraordinaire pour adapter la convention de subventionnement de l'accueil collectif préscolaire, le budget actuel n'étant plus suffisant pour répondre aux exigences cantonales. Les principales adaptations, acceptées à l'unanimité, engendreront un coût supplémentaire de CHF 4.66 par habitant dès 2026. Une information a également été donnée sur la délégation de compétences de la gestion de la structure de coordination de l'accueil familial de jour à l'ARAJ Broye, qui deviendra indépendante dès janvier 2026. Afin de simplifier les démarches pour les communes membres, il est proposé que la commune de Payerne, via le municipal en charge de l'enfance, signe les autorisations d'accueil en milieu familial, le préavis restant du ressort des coordinatrices du réseau. Notre Municipalité devra se prononcer à ce sujet.

**FOREMS – Mme Patricia Egli**

Dès l'ouverture de l'assemblée du 25 juin, un point de situation sur la crise que traverse l'EMS des Cerisiers a été présenté. Les objets relatifs au rapprochement entre la FOREMS et la Fondation Les Noisetiers ainsi qu'à la révision des statuts ont été retirés de l'ordre du jour. Il a été relevé que l'EMS a enregistré sept démissions en début d'année et qu'un nouveau directeur, également responsable de la Fondation Les Noisetiers, ainsi qu'une nouvelle infirmière cheffe, sont entrés en poste le 1<sup>er</sup> juillet. L'audit réalisé, ayant permis d'ajuster les dotations, a entraîné une nette baisse du taux d'absentéisme. Malgré un climat de travail encore tendu, une sortie de crise est planifiée sur 24 mois. Les comptes de l'EMS, approuvés à la majorité, font apparaître une légère réduction de la perte d'exercice, malgré des charges extraordinaires et une baisse des subventions cantonales.

#### **ASIPE – M. François Vessaz**

Lors de sa séance du 18 septembre, la Commission technique a amendé le préavis n° 02/2025 afin de favoriser une méthode de construction en adjudication par lots plutôt qu'en entreprise totale. Cet amendement a été adopté à la majorité et le préavis modifié à l'unanimité. Le préavis n° 05/2025 a également été accepté à l'unanimité. En revanche, le budget 2026 a été retiré de l'ordre du jour par le comité de direction avant la séance et sera soumis au vote lors de l'assemblée extraordinaire du 4 décembre 2025.

#### **8. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Pierre-Yves Perrin questionne sur la manière dont le budget communal a été établi, étant donné que l'ASIPE a repoussé la validation de son propre budget à décembre. Il demande si une base provisoire est utilisée à cet effet et si d'autres associations intercommunales se trouvent dans une situation similaire, ce qui pourrait fragiliser les discussions relatives du budget 2026.

Monsieur Laurent Cosendai confirme que l'ASIPE a effectivement établi un budget provisoire.

Monsieur Michaël Rapin évoque la mise en service du nouveau scanner de dépouillement des bulletins de vote et souligne les avantages de ce système en matière d'efficacité et de fiabilité. Il s'interroge toutefois sur la sécurité du stockage des données numérisées, actuellement prévu sur un ordinateur fixe du bureau communal et demande s'il est envisagé de contacter OFISA informatique SA afin de s'assurer que cette méthode soit conforme et sécurisée.

Monsieur Olivier Cherbuin confirme que ce dispositif est installé sur un poste fixe au sein de l'administration communale, dans un environnement sécurisé et soumis à une identification à double facteur, dont les données sont régulièrement sauvegardées et testées.

Monsieur Michaël Rapin sollicite néanmoins une confirmation auprès d'OFISA afin de s'assurer que cette méthode est bien appropriée.

Monsieur Olivier Cherbuin en prend bonne note.

Monsieur Steven Capone informe avoir participé à la soirée cinéma organisée par Anim'Corcelles au Pont de danse. Cette soirée, à entrée libre, a rencontré un grand succès, rassemblant de nombreux enfants accompagnés de leurs parents dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Il adresse ses remerciements aux organisatrices et organisateurs pour cette belle initiative et encourage à soutenir les sociétés locales actives dans l'animation du village.

Monsieur Pascal Allenbach souhaite avoir des nouvelles concernant le projet Lidl.

Monsieur Daniel Givel répond que le dossier reste en attente de la validation de l'accord entre Lidl et la Commune de Payerne concernant la route de contournement. Malgré les avancées effectuées par la Commune de Payerne et l'adaptation de son plan directeur régional, des incertitudes subsistent quant à la mise en service de cette route et à la répartition des coûts. Le projet communal est, pour sa part, finalisé depuis longtemps, mais le permis de construire demeure bloqué au Canton.

Madame Méry Rüfenacht s'enquiert de l'avancement du projet du futur collège de Corcelles.

Monsieur Laurent Cosendai rapporte que le Canton a validé la décision du Conseil communal de décembre dernier et levé les oppositions, lesquelles ont toutefois fait l'objet d'un recours. De ce fait, des discussions sont en cours avec les opposants, qui se sont engagés à le retirer dès obtention d'un accord sur certains aménagements. Une fois ce point réglé, le traitement des autres conditions liées à la mise à l'enquête pourra se poursuivre.

Madame Loyse Rapin demande s'il y a une date de prévu pour le goudronnage des chemins du Châtelard, du Mont et du Chêne.

Monsieur Pierre-André Rapin informe que ces travaux sont planifiés pour cet automne.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 44.

Approuvé en séance du 14 décembre 2025

La Présidente 2025-2026



A. Gorgerat



La Secrétaire :



M. Chaney Richard